

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès. Descriptions dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Polaski S. Cameron à Lucy Bress; Albert Brunette à Emma Albrecht; Hy B. Carr à Josephine E. Hoscock; Alphonse E. Stump à Bessie Nelson; Willie D. Kobichaux à Marian Hill.

NAISSANCES.

Mmes Emilie C. Canning, une fille; Louis C. Suberger, un garçon; Hy Piske, une fille; Constantin Boques, un garçon; Frank Frosch, une fille; John P. Boyer, une fille; Chas. J. Born, une fille; Louis C. Datz, un garçon; W. L. Holley, un garçon; John Bauder, une fille.

DECES.

Vie Honorine Jacquet, 79 ans; 222 N. Rempart; Vie Josephine McKenna, 65 ans; 212 Lafayette; Kelle Duroon, 1 mois; 616 Cadiz; Bernard W. Schlemmer, 70 ans; 1569 N. Galvez; Vie K. Herty, 75 ans; 2621 Plum; Léon Joubert, 75 ans; Rempart et Ursulines; Geo. Souer, 32 ans; 815 rue Port; Eliza Daly, 86 ans; 231 avenue Atlantique; Johanna Ford, 69 ans; 433 Sidell; Harriet L. Williams, 63 ans; 1024 Robert; Annie Brooks, 34 ans; 301 Saratoga; Paul Mircelon, 65 ans; 1231 Lauphré; Minnie Wells, 30 ans; 2-14 Thalie; H. Robichaux, 75 ans; 1421 rue St. Claude; Howard Palmer, 55 ans; 2207 avenue Palmer; Pearl Williams, 1 mois; 613 Monroe; Geo. W. Sibley, 46 ans; Hôpital de Charité; John I. Beck, 2 mois; 2325 Ursulines; Alphonse M. Lamblin, 59 ans; 1423 N. Valère; Sidney L. Graft, 1 mois; 331 Valère.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Demandes d'émancipation: Anna H. Bloomfield, John F. Anderson; Sloss Sheffield Steel & Iron Co. vs P. H. McHardie, réclamation de \$24.11; Roddick Orleans Cypress Co. vs H. F. Lewis & Co., action en recouvrement de \$2,176.34 sur des billets; Illinois Life Ins. Co. vs Wm R. Taylor, réclamation de \$521.40 sur des billets; Abita Spring Water Co. vs Standard Amusement Co., réclamation de \$25.96; Mary B. Spizal vs Louisiana Railway & Navigation Co., action en dommages de \$40,000; Successions ouvertes: Victor L. Marque, Charles Geisler, Marie Donnovan, Marie E. Correjoles, Hy Liere.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUOIN. Comparutions: Louis Bailey, blessure; Ferdinand Frit, actes de violence; Ike Chaeny outrage. Condamnation: James Williams, vagabondage, 3 mois dans la maison de détention. Affaires abandonnées: Wm H. McKenna, attaque et blessure; Peter Czanolot, blessure. Acquittés: Marcel De Lone, Jos. Alexander, actes de violence; C. Envoxy devant la cour criminelle; Otto Cornelio, larcin.

Ventes inscrites au bureau d'adjudications.

Mme John Day à Mme Mary Bowe, un terrain, Robertson, Villard, Tour et Français, \$1350.

Bal de la Société Française.

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans a célébré, hier soir, le sixième anniversaire de sa fondation par un bal dans la salle des Old Fellows, bal animé, brillant, comme l'ont été ceux des années précédentes. La salle décorée aux couleurs françaises et américaines avec symétrie et goût, présentait un spectacle charmant, surtout lorsque des centaines de couples en des pas bien rythmés, bien cadencés, glissaient d'une extrémité de la salle à l'autre au accord d'un entrainant orchestre. A neuf heures et demie, M. J. Vergnolle, président de la société, ayant à son côté le vice-président de France, et à sa suite ses nombreux invités, a fait un tour de la salle de bal, l'orchestre exécutant la Marche nationale, puis il s'est rendu dans une salle voisine où attendait un somptueux repas. M. Vergnolle et ses invités se sont attablés, et pendant les courtes heures qui ont duré le repas, la gaieté la plus franche a régné au milieu des convives. On a discuté, on a noté, chacun voulant ajouter sa note au concert de félicitations adressé à la septième société.

COMITE D'ORGANISATION.

J. M. Vergnolle, président; I. Amardet, vice-président; A. Casade, trésorier; J. Dumery, W. Gouze, P. M. Barriquand, P. Vandenberg, A. Tuljague, L. Bezaudun, W. H. Mayne, C. Iguu, J. M. Duffrechou, F. Colombes, A. Le François.

COMITE DE LA SALLE.

A. Dazet, Jr. Président; Germain Igau, Marcel Abadie, John Grand, Paul Couguz, J. R. Chaignaud, J. B. Casteix, F. Cau, W. P. Dazet, P. Despauz, Paul Daller, Eloi Estingou, Omer Gauth, Léon Gél, Jr, G. Heyl, L. A. Gouze, Jacob, Louis de Latour, Jr, Jules Gazave.

COMITE DE RECEPTION.

Louis Cressend, président; D. Cazet, D. Cely, L. Chevalier, E. Lefort, René Lecomteville, Adrien Martin, Justin Montouille, Victor Pellarque, Jr, A. E. Rainquet, E. Raynaud, R. Noulou, A. Tuljague, H. Roussignol, Moise Levy, Ed. W. Houline, B. Ducuing, J. Jos. Dehon.

Vente de propriétés.

MM. Strouback et Stern, les agents de propriétés foncières, ont effectué trois ventes importantes, hier matin, s'élevant à un total de plus de 5000 dollars. La première de ces transactions a été la vente des immeubles occupés par la Southern Can Company, situés près de l'avenue Carrollton. Ces immeubles ont rapporté une somme de 17,810 dollars et le contenu des ateliers, 1,350 dollars. Les deux autres ventes sont celles de maisons situées sur l'avenue Canal et sur Nos 1812-1814 rue du Tabac. Toutes ces ventes ont été effectuées à des prix relativement élevés, ce qui prouve que les propriétés sont de nouveau très en demande.

ACCIDENT FATAL.

Un accident fatal s'est produit à l'angle des rues Dumaine et Marais, hier soir, un peu avant sept heures. Lucien Desudenes un gamin de 5 ans, en voulant traverser la chaussée, a été renversé et a eu le crâne fracturé par un car de la ligne Broad. L'ambulance a été promptement mandée mais l'enfant avait expiré avant l'arrivée des étudiants en médecine.

BLESSURE.

En essayant de monter dans un car à l'angle des rues Canal et N. Peters, hier après-midi, Ed. Sanford, 32 ans, accidentellement tombé à terre, se blessant au visage. Il a été pansé par les étudiants en médecine.

INCENDIE.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de détournement.

Une accusation de détournement a été formulée, hier, contre un nommé Michael Blake, demeurant rue State 608. Il paraît que ces jours derniers Mme Mary Mathieu domiciliée rue Philip 2933 avait confié une somme de \$447 à Blake qui avait promis de déposer l'argent en banque ainsi qu'une lettre que lui avait donné Mme Mathieu. Cette dernière n'ayant plus eu de nouvelles de Blake depuis a fait une enquête et a appris que l'individu avait quitté la ville clandestinement en emportant son argent.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Le procès de l'ex-notaire Maloney est renvoyé au 4 mars.

Un public nombreux se pressait, hier matin, dans les tribunes de la cour criminelle, attiré par l'espoir de voir s'ouvrir les débats du procès de l'ex-notaire Maloney, accusé de faux et de détournement. Comme il était à prévoir l'inculpé a prié la Cour de renvoyer l'affaire à une date ultérieure, sous prétexte qu'un de ses avocats, le congressiste George K. Favrot, est actuellement à Washington où il assiste à la session de la Chambre. Cette requête n'a pas été du goût de l'avocat de district Adams, qui dirige la poursuite, et il a très vertement pris à partie l'inculpé en lui déclarant qu'il n'avait retenu les services d'un congressiste que dans le simple but de retarder indéfiniment son procès en espérant par ce grosier subterfuge se jouer de la Cour. Le juge Baker, tout en approuvant les efforts faits par l'avocat de district pour empêcher les longueurs de ce procès, a néanmoins pris en considération la requête de l'inculpé et a résolu de renvoyer l'affaire au 4 mars, date de la clôture du Congrès. Rien ne retiendra plus à cette date le congressiste Favrot à Washington et il pourra venir immédiatement à la Nouvelle-Orléans pour diriger la défense de son client.

Mort du colonel R. W. Simmons.

Le colonel R. W. Simmons, un vétéran de la guerre civile et l'une des figures les mieux connues de notre ville, est mort hier matin à 2 heures en sa résidence A. Avenue Henry Clay. Le défunt était âgé de soixante-dix-huit ans. Le colonel Simmons avait servi avec distinction pendant toute la durée de la guerre civile dans les rangs de l'armée confédérée. Il avait fait ses premières armes dans le régiment de cavalerie du Mississippi, sous les ordres du colonel Wirt Adams qui devint plus tard général de brigade. Pendant le siège de Vicksburg le colonel Simmons avait fait partie de l'état-major du général Joseph E. Johnston. Après la guerre M. Simmons se fixa définitivement à la Nouvelle-Orléans, où il entreprit le commerce de coton. Les seuls parents laissés par le défunt sont un frère qui habite dans l'Oklahoma, et une nièce, Mlle Catherine Bond, qui habite à la Nouvelle-Orléans.

La pêche des crevettes.

Dans sa séance qui aura lieu ce matin à 10 heures, la Commission de Pêche et de Chasse de l'Etat discutera très longuement la question de l'industrie des crevettes. Les marchands et les pêcheurs de crevettes ainsi que toutes les personnes intéressées à la question, sont invités à assister à cette séance. Le principal sujet de la discussion portera sur l'époque dans laquelle la pêche de ce crustacé doit être interdite et la grandeur des mailles des filets employés pour sa pêche. A l'heure actuelle la pêche de la crevette est autorisée toute l'année, avec l'importante que le genre de filets, mais la Commission est d'avis qu'il est temps d'élaborer des règlements visant à la conservation de cet excellent crustacé.

Les boulangers et le Bureau de Santé se mettent d'accord.

A la suite d'une conférence tenue hier entre le comité de l'Association des Maîtres boulangers et le Dr W. T. O'Reilly, président du Bureau de Santé de la Ville, il a été décidé de demander au Conseil de ville de voter certaines ordonnances réglementant les boulangers. Le règlement suivant a été adopté: "Que toutes les portes et fenêtres des boulangeries se trouvant à moins de dix pieds d'une écurie soient munies d'un grillage permanent".

Blessure.

En essayant de monter dans un car à l'angle des rues Canal et N. Peters, hier après-midi, Ed. Sanford, 32 ans, accidentellement tombé à terre, se blessant au visage. Il a été pansé par les étudiants en médecine.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de détournement.

Une accusation de détournement a été formulée, hier, contre un nommé Michael Blake, demeurant rue State 608. Il paraît que ces jours derniers Mme Mary Mathieu domiciliée rue Philip 2933 avait confié une somme de \$447 à Blake qui avait promis de déposer l'argent en banque ainsi qu'une lettre que lui avait donné Mme Mathieu. Cette dernière n'ayant plus eu de nouvelles de Blake depuis a fait une enquête et a appris que l'individu avait quitté la ville clandestinement en emportant son argent.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Arrestation de deux jeunes vagabonds.

Deux gamins, Charles Blay âgé de 14 ans et William Cooper, 16 ans, qui se sont enfuis du domicile paternel à Mount City, Illinois, sont arrivés hier matin à la Nouvelle-Orléans sur un train de marchandises de la ligne Yazoo and Mississippi Valley. Il est probable que la présence des deux jeunes vagabonds ont passé inaperçus s'ils n'avaient pas eu l'idée de demander un renseignement à l'un des employés de la gare. Celui-ci appela le détective Holliland qui se trouvait sur les lieux et qui les enmena de suite à la Cour Judiciaire où ils furent interrogés par le juge Wilson. Cooper, le plus âgé des deux, déclara d'une voix ferme que se trouvant très malheureux chez leurs parents, ils avaient résolu de s'enfuir et qu'ayant entendu vanter la douceur du climat louisianais ils avaient décidé de se diriger à la Nouvelle-Orléans où ils comptaient trouver du travail. Cette interrogatoire a paru produire une favorable impression sur le juge, qui, en attendant de voir ce qui pourrait être fait pour les deux jeunes vagabonds les a confiés aux soins de M. Agnew, surintendant de l'asile de l'enfance abandonnée.

Mort du colonel R. W. Simmons.

Le colonel R. W. Simmons, un vétéran de la guerre civile et l'une des figures les mieux connues de notre ville, est mort hier matin à 2 heures en sa résidence A. Avenue Henry Clay. Le défunt était âgé de soixante-dix-huit ans. Le colonel Simmons avait servi avec distinction pendant toute la durée de la guerre civile dans les rangs de l'armée confédérée. Il avait fait ses premières armes dans le régiment de cavalerie du Mississippi, sous les ordres du colonel Wirt Adams qui devint plus tard général de brigade. Pendant le siège de Vicksburg le colonel Simmons avait fait partie de l'état-major du général Joseph E. Johnston. Après la guerre M. Simmons se fixa définitivement à la Nouvelle-Orléans, où il entreprit le commerce de coton. Les seuls parents laissés par le défunt sont un frère qui habite dans l'Oklahoma, et une nièce, Mlle Catherine Bond, qui habite à la Nouvelle-Orléans.

La pêche des crevettes.

Dans sa séance qui aura lieu ce matin à 10 heures, la Commission de Pêche et de Chasse de l'Etat discutera très longuement la question de l'industrie des crevettes. Les marchands et les pêcheurs de crevettes ainsi que toutes les personnes intéressées à la question, sont invités à assister à cette séance. Le principal sujet de la discussion portera sur l'époque dans laquelle la pêche de ce crustacé doit être interdite et la grandeur des mailles des filets employés pour sa pêche. A l'heure actuelle la pêche de la crevette est autorisée toute l'année, avec l'importante que le genre de filets, mais la Commission est d'avis qu'il est temps d'élaborer des règlements visant à la conservation de cet excellent crustacé.

Les boulangers et le Bureau de Santé se mettent d'accord.

A la suite d'une conférence tenue hier entre le comité de l'Association des Maîtres boulangers et le Dr W. T. O'Reilly, président du Bureau de Santé de la Ville, il a été décidé de demander au Conseil de ville de voter certaines ordonnances réglementant les boulangers. Le règlement suivant a été adopté: "Que toutes les portes et fenêtres des boulangeries se trouvant à moins de dix pieds d'une écurie soient munies d'un grillage permanent".

Blessure.

En essayant de monter dans un car à l'angle des rues Canal et N. Peters, hier après-midi, Ed. Sanford, 32 ans, accidentellement tombé à terre, se blessant au visage. Il a été pansé par les étudiants en médecine.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de détournement.

Une accusation de détournement a été formulée, hier, contre un nommé Michael Blake, demeurant rue State 608. Il paraît que ces jours derniers Mme Mary Mathieu domiciliée rue Philip 2933 avait confié une somme de \$447 à Blake qui avait promis de déposer l'argent en banque ainsi qu'une lettre que lui avait donné Mme Mathieu. Cette dernière n'ayant plus eu de nouvelles de Blake depuis a fait une enquête et a appris que l'individu avait quitté la ville clandestinement en emportant son argent.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Arrestation de deux jeunes vagabonds.

Deux gamins, Charles Blay âgé de 14 ans et William Cooper, 16 ans, qui se sont enfuis du domicile paternel à Mount City, Illinois, sont arrivés hier matin à la Nouvelle-Orléans sur un train de marchandises de la ligne Yazoo and Mississippi Valley. Il est probable que la présence des deux jeunes vagabonds ont passé inaperçus s'ils n'avaient pas eu l'idée de demander un renseignement à l'un des employés de la gare. Celui-ci appela le détective Holliland qui se trouvait sur les lieux et qui les enmena de suite à la Cour Judiciaire où ils furent interrogés par le juge Wilson. Cooper, le plus âgé des deux, déclara d'une voix ferme que se trouvant très malheureux chez leurs parents, ils avaient résolu de s'enfuir et qu'ayant entendu vanter la douceur du climat louisianais ils avaient décidé de se diriger à la Nouvelle-Orléans où ils comptaient trouver du travail. Cette interrogatoire a paru produire une favorable impression sur le juge, qui, en attendant de voir ce qui pourrait être fait pour les deux jeunes vagabonds les a confiés aux soins de M. Agnew, surintendant de l'asile de l'enfance abandonnée.

Mort du colonel R. W. Simmons.

Le colonel R. W. Simmons, un vétéran de la guerre civile et l'une des figures les mieux connues de notre ville, est mort hier matin à 2 heures en sa résidence A. Avenue Henry Clay. Le défunt était âgé de soixante-dix-huit ans. Le colonel Simmons avait servi avec distinction pendant toute la durée de la guerre civile dans les rangs de l'armée confédérée. Il avait fait ses premières armes dans le régiment de cavalerie du Mississippi, sous les ordres du colonel Wirt Adams qui devint plus tard général de brigade. Pendant le siège de Vicksburg le colonel Simmons avait fait partie de l'état-major du général Joseph E. Johnston. Après la guerre M. Simmons se fixa définitivement à la Nouvelle-Orléans, où il entreprit le commerce de coton. Les seuls parents laissés par le défunt sont un frère qui habite dans l'Oklahoma, et une nièce, Mlle Catherine Bond, qui habite à la Nouvelle-Orléans.

La pêche des crevettes.

Dans sa séance qui aura lieu ce matin à 10 heures, la Commission de Pêche et de Chasse de l'Etat discutera très longuement la question de l'industrie des crevettes. Les marchands et les pêcheurs de crevettes ainsi que toutes les personnes intéressées à la question, sont invités à assister à cette séance. Le principal sujet de la discussion portera sur l'époque dans laquelle la pêche de ce crustacé doit être interdite et la grandeur des mailles des filets employés pour sa pêche. A l'heure actuelle la pêche de la crevette est autorisée toute l'année, avec l'importante que le genre de filets, mais la Commission est d'avis qu'il est temps d'élaborer des règlements visant à la conservation de cet excellent crustacé.

Les boulangers et le Bureau de Santé se mettent d'accord.

A la suite d'une conférence tenue hier entre le comité de l'Association des Maîtres boulangers et le Dr W. T. O'Reilly, président du Bureau de Santé de la Ville, il a été décidé de demander au Conseil de ville de voter certaines ordonnances réglementant les boulangers. Le règlement suivant a été adopté: "Que toutes les portes et fenêtres des boulangeries se trouvant à moins de dix pieds d'une écurie soient munies d'un grillage permanent".

Blessure.

En essayant de monter dans un car à l'angle des rues Canal et N. Peters, hier après-midi, Ed. Sanford, 32 ans, accidentellement tombé à terre, se blessant au visage. Il a été pansé par les étudiants en médecine.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de détournement.

Une accusation de détournement a été formulée, hier, contre un nommé Michael Blake, demeurant rue State 608. Il paraît que ces jours derniers Mme Mary Mathieu domiciliée rue Philip 2933 avait confié une somme de \$447 à Blake qui avait promis de déposer l'argent en banque ainsi qu'une lettre que lui avait donné Mme Mathieu. Cette dernière n'ayant plus eu de nouvelles de Blake depuis a fait une enquête et a appris que l'individu avait quitté la ville clandestinement en emportant son argent.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

Incendie.

Un feu causé par une défectuosité de cheminée a pris naissance hier soir à sept heures dans la demeure de Rachael Davis, 1037. Les flammes ont été promptement éteintes.

Accusé de faux.

Un jeune homme du nom de James Derose demeurant rue Dénaire 836, a été arrêté hier après-midi à l'angle des rues St. Charles et Canal sur la requête de John Monroe, gérant du restaurant Rathskeller. Il paraît que le jeune homme s'est présenté au restaurant ces jours derniers et sur une lettre de recommandation de F. C. Kern-rumpf de Magnolia, Miss, adressée à M. Peter Fabacher s'est fait escamoter un chèque de \$15. M. Fabacher a appris hier matin que le chèque était faux.

AMUSEMENTS.

TULANE CE SOIR 8 1/2. PRINCE DE DANEMARQUE. CHAS. FROHMAN présente. FRANCIS WILSON. Dans son sac de d'Herlitz. WHEN-NIGHTS WERE BOLD. Semaine Prochaine: THE MAN OF THE HOUR. 28 Jan-31.

Opheum Phone M. THEATRE 333. VAUDEVILLE AVANCE. CIRQUE MINIATURE DE PAUL SARDOR. THE OPERATOR. CAPT. GEORGE STEWART. REDFORD WINGMASTER. M. FREE & HILL. BILLIE SCOTT BLACKSTON. DUO PERMANENT. KINODROME. 28 Jan-31.

AVIS SPECIAUX.

Prix des Voitures de Louage. A partir du 1er Février 1909, le prix des voitures de louage à la Nouvelle-Orléans sera comme suit:

Table with 2 columns: Description of vehicle and price. Includes rates for day, week, month, and long-term hire.

Consulat de France.

Gedchaux Building, 306 07. Bureaux ouverts au public de 9 heures à 2 heures.

AVIS.

Mademoiselle Taragnet. Madame Lasbennes. Recherché dans un intérêt de famille. Eugène Bouleis (Vacherie, Sainte-Jeanne). Isidore Leroux. M. et Mme Rifard ou Riford. Charles Arrouy, (de Montégut-Arros